



EGALITÉ HOMMES / FEMMES : UN VRAI COMBAT

Les entreprises ont **une obligation de résultat en matière d'égalité salariale** (décret N°2019-15 du 8 janvier 2019).

En France, les femmes sont payées en moyenne tous postes confondus **MOINS 25 % que les hommes**.

En France, 44 % des femmes estiment **ne pas retrouver leurs postes** ou fonctions après le congé maternité.

A poste et âge égaux, **l'écart est de 9 %** alors que le principe à "travail égal, salaire égal" est inscrit dans la loi depuis 45 ans et doit être précautionneusement respecté en France, en matière de rémunération.

Pour des salariés placés dans une situation identique, **l'employeur doit appliquer une stricte égalité de traitement**. Cependant, il est courant d'entendre parler de **discrimination salariale** en entreprise, notamment matérialisée par une différence de salaire entre les hommes et les femmes, selon le diplôme, selon la qualité de travail, selon l'âge. Or, en présence de deux salariés, égaux sur le plan professionnel, une inégalité sur le plan salarial n'est pas justifiée.

Un **index d'égalité salariale** reposant sur 5 critères (**écart de rémunération H/F, % de femmes et d'hommes promus ; % de femmes augmentées à l'issue du congé de maternité...**) permet de classer les entreprises.

L'index de Carrefour est de 80. Si l'index est inférieur à 75, il y a sanction. Carrefour se situe dans les 8 dernières entreprises du CAC 40.

Notons que l'index est 73 pour la Proxi, 83 pour CRF Banque, 74 pour Super, et 94 pour la Supply.

Toutes les entreprises de plus de 250 salariés devront **communiquer cet index en septembre 2019** : **Interdis, CAF, Rue du Commerce, JB, CSI...**

Dans ses revendications, **FO Sièges porte la revalorisation des salaires** mais aussi mène la "bataille" **pour une réelle diminution des écarts de rémunération entre les Hommes et Femmes** pour parvenir à une réelle égalité salariale.

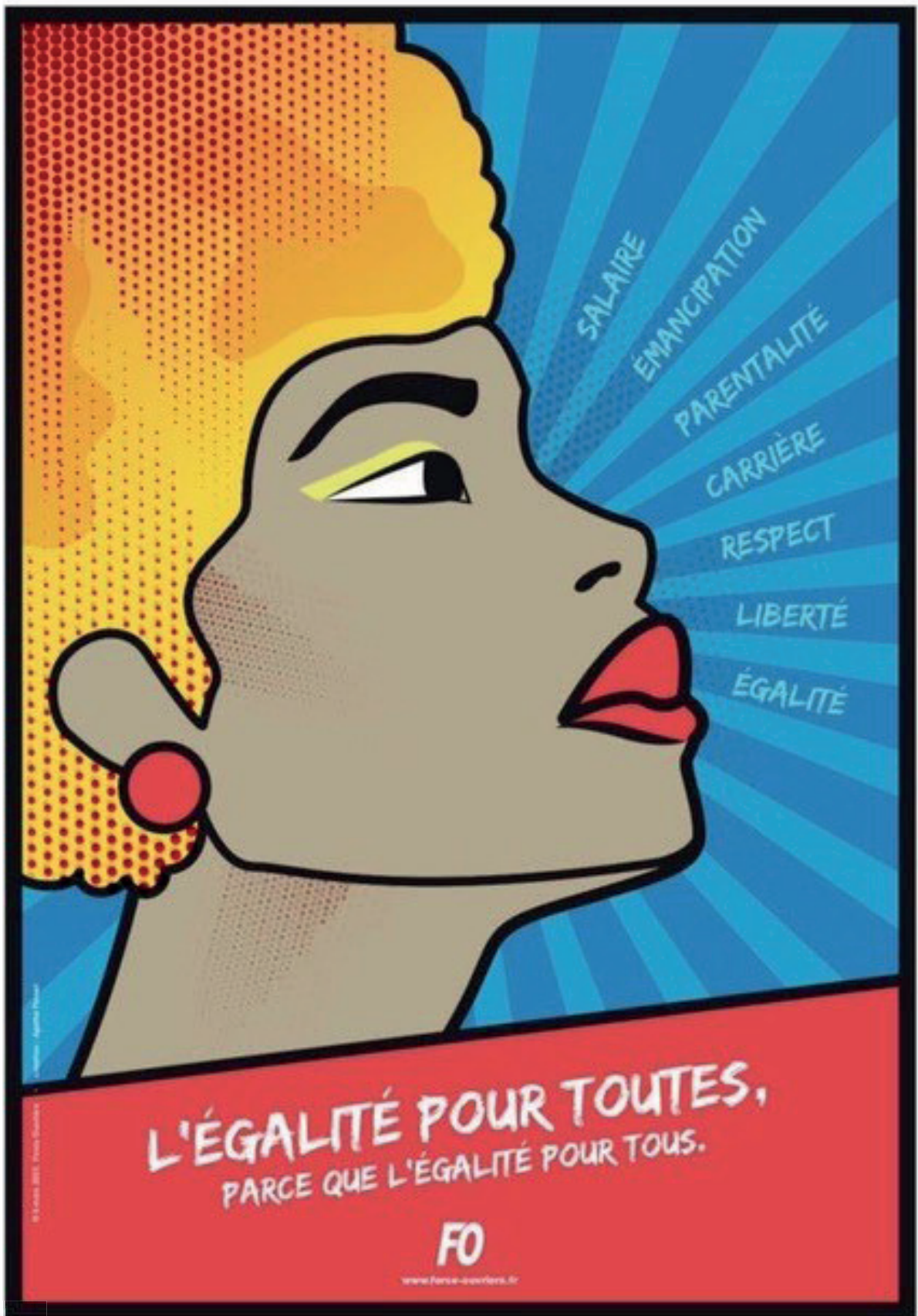
FO Sièges refuse d'occulter les inégalités de rémunération bien réelles et concrètes entre les salariés Hommes et Femmes.

FO Sièges a obtenu l'ouverture de négociation pour adopter des mesures spécifiques de correction avec une enveloppe de rattrapage salariale.

FO Sièges demande à la Direction une réelle prise en compte de la féminisation de l'encadrement dans toutes les strates afin d'obtenir de réelles avancées concrètes dans cette anomalie de rémunération.

RÉUSSIR ENSEMBLE AU CŒUR DE LA TRANSFORMATION
FO SIÈGES AGIT POUR VOUS, AVEC VOUS
DES ÉLUS PROCHES DE VOUS
REJOIGNEZ-NOUS

Votre contact FO Carrefour Sièges
Pierre Bareille : 06 33 88 91 40



#FOCARREFOURSIEGES

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION FO CARREFOUR SIÈGES

FO toujours plus proche de vous
C'est tous les jours et dans votre poche !



Disponible sur
App Store

Disponible sur
Google play

Agir au cœur du changement